

Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
MAIRIE DE
ROQUECOURBE-MINERVOIS
11700

Téléphone : 04.68.43.73.38
e-mail : mairieroquecourbe@orange.fr

Location du kiosque de l'Espace de Loisirs

Je soussigné(e).....

Adresse.....

Tél..... email.....

Désire louer le kiosque pour le.....

Nature de la manifestation (*obligatoire*).....

Déclare avoir pris connaissance du règlement Intérieur du kiosque ci-dessous, et en accepter ses conditions.

REGLEMENT INTERIEUR

- Un état des lieux complet sera fait **avant** et **après** la location (inventaire du matériel au verso)
- La responsabilité civile du locataire est engagée en cas de préjudice (**une attestation RC devra être fournie**)
- Le locataire prend en charge le mobilier et l'électroménager contenu dans le bâtiment. Il en est **pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Les **sols devront être balayés et nettoyés** correctement après utilisation. Les **sanitaires seront lavés et désinfectés**, ainsi que l'évier, le réfrigérateur et le congélateur.
- Les tables et chaises devront être lavées et rangées dans le local prévu à cet effet et la terrasse à côté du kiosque sera correctement nettoyée.
- Tous les déchets seront triés, **mis dans des sacs poubelles fermés pour les ordures ménagères**, et **déposés individuellement pour les emballages** dans les **colonnes de tris enterrées situées à proximité du site.**
- Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération devra être signalé.
- **Il est interdit de fumer dans le kiosque.**
- **A partir de 1 heure du matin, la discrétion sera observée afin de ne pas déranger le voisinage et les portes du kiosque devront être fermées au plus tard à 2 heures.**
- En cas de perte des clés, celles-ci seront facturées ainsi que les serrures de rechange.
- Les clefs doivent être retirées à la Mairie et ramenées au plus tard 24h00 après la location du kiosque.
- La **location** est de **50.00 €** pour les personnes domiciliées à Roquecourbe, **300 €** pour les personnes non domiciliées à Roquecourbe.
- **Les associations du village sont exonérées de location.** Elles devront dans tous les cas déposer le chèque de caution.

- Une **caution**, destinée à garantir des dommages causés au bâtiment et aux installations est fixée à **500.00** euros. Elle sera demandée à chaque réservation et sera restituée en fin de réservation après état des lieux.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, nécessaires à l'exécution d'un contrat ou dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion des locations et des prêts de la salle polyvalente G. Labadie. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie, le maire et, le cas échéant, le Trésor Public. Les données sont conservées 10 ans pour les locations et 1 an pour les prêts puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement de vos données et le cas échéant, d'un droit d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : mairieroquecourbe@orange.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

ROQUECOURBE MINERVOIS, le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

INVENTAIRE

- **1 frigo**
- **1 congélateur**
- **1 four micro-ondes**
- **1 plaque de cuisson**
- **1 extincteur**
- **10 tables**
- **50 chaises plastiques**